



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 20 Mai 2014	Nombre de délégués :	
N° 2014-031	En exercice :	50
Convocation du : 13 Mai 2014	Présents ou représentés :	35
Affichage du : 21 Mai 2014	Absents :	0

Objet de la délibération : Frais de déplacement

L'an deux mille quatorze et le vingt du mois de mai à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie de Montceau-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la commune de Blanzay.

Étaient Présents, représentant les communes de :

Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (délégué suppléant)
LES BIZOTS	M Thierry MARMORAT M Jean Paul LUARD		X X		
BLANZY	M Jean Marc FRIZOT M André PAPILLON	X X			
CIRY LE NOBLE	M Pascal SCHIAVONE M Jean François RIZET	X X			
DIGOIN	M Yves BAYON Mme Marie-Agnès FORGEAT	X	X		
GÉNELARD	M Jean François JAUNET M Philippe TRONCY	X	X		
MARIGNY	Mme Paulette ACKERMANN M François MARCHAND	X X			
MONTCEAU LES MINES	M Michel FURNO Mme Catherine PIGUET	X	X		
MONTCENIS	M Bernard GILOT M André PRUDHON	X X			
MONTCHANIN	M Joël DUBAND M Daniel LAUREAU	X	X		
LOUDRY	M Pascal LOPES DE LIMA M Jean Paul LAUPIN	X	X		
PALINGES	M Bruno PICHARD M Jean Louis TRAMOY	X X			
PARAY LE MONIAL	M André ACCARY M Gilles PERRETTE	X	X		
PERRECY LES FORGES	M Cyril DUTARTRE M Guillaume JACOB	X	X		M Antoine SARRAZIN
POUILLOUX	M SOROKA Christian M Jean Paul MAZILLE	X	X		
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	M Pascal MOREAU M Jean Paul BRÉTIGNY	X	X		
SAINT BERAÏN SOUS SANVIGNES	M Philippe DUBAND M Bernard VILLETTE	X	X		
SAINT EUSÈBE	M Alain BALLOT M Henri CHECKO	X	X		
SAINT LAURENT D'ANDENAY	M Rémy CAPA M Gilles TOUILLON	X X			
SAINT LEGER LES PARAY	M Laurent BOURGEON M Alain MATRAS	X X			
SAINT VALLIER	Mme Danielle LUCIEN M Denis BEAUDOT	X	X		
SAINT VINCENT BRAGNY	M Sébastien DESCHAMPS M Jean Marc PESSIN	X	X		Mme Anne-Marie TILLIER
SANVIGNES LES MINES	M Guy BOGUET M Jean Claude LAGRANGE	X	X		
TORCY	Mme Sylvie LECOEUR M René LEBEAU	X	X		M Christian LAMALLE
VITRY EN CHAROLLAIS	M Daniel THERVILLE M Jean Yves GRILLET	X X			
VOLESVRES	M David PIERRE M Claude DUCROUX	X	X		

Secrétaire de séance : M Guillaume JACOB

.../...

D'après les textes de loi en vigueur et pour favoriser les déplacements plus écologiques :

- Circulaire du 22 mars 2011
- Décret n°2010-676 du 21 juin 2010
- Décret n°2010-677 du 21 juin 2010
- Code du Travail (Article R 3261-1 et 2)

Le Syndicat a l'obligation de prendre en charge la moitié des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail dans la limite de 77,96 € par mois.

Les agents doivent formuler de manière écrite la demande de prise en charge partiel des frais et transmettre les pièces justificatives en bonne et due forme.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la prise en charge partielle des frais de déplacement entre le domicile et lieu de travail pour l'ensemble des agents de la structure dans la limite de 77,96 € par mois. Cette prise en charge prend effet à la date de la délibération.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la sous-préfecture le : **28 mai 2014**

Publication le : **28 mai 2014**

A Montceau-les-Mines le : **28 mai 2014**

Le Président.

